

SERVICE EN LIGNE ORIENTATION

Comment effectuer ses démarches d'orientation après la 3^e ?



Connectez vous au service en ligne Orientation

Compatible avec tous types de supports, tablettes, smartphones, ordinateurs

Accès avec l'adresse unique teleservices.education.gouv.fr





ÉduConnect

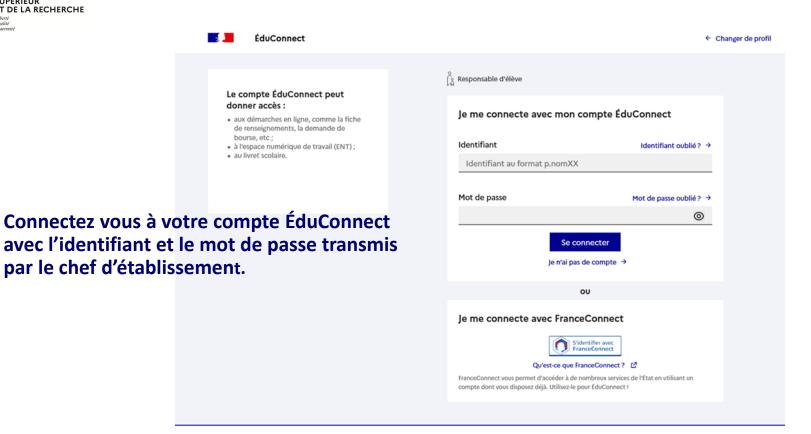
Un compte unique pour les services numériques des écoles et des établissements



Le compte du représentant légal vous permet de formuler vos demandes et de répondre aux propositions d'orientation.

Le compte de l'élève lui permet de lire ce que le représentant légal a complété.







Informations générales

Vous avez un ou plusieurs enfants scolarisés à l'école élémentaire, au collège ou au lycée...

Remarque: Si vous n'êtes pas représentant(e) légal(e), aucun service n'est actuellement disponible pour les enfants à votre charge.

En qualité de représentant(e) légal(e), vous pouvez accéder aux services en ligne pour vos enfants depuis le menu Mes services.

Retrouvez sur le portail Scolarité Services toutes les informations dont vous avez besoin pour suivre la scolarité et réaliser rapidement certaines démarches en ligne.

Vous pouvez par exemple...

Dès l'école élémentaire :

- · Consulter le livret du CP à la 3e et télécharger notamment les diverses attestations présentes
- Si votre enfant entre en 6e : l'inscrire dans son collège (s'il propose le service)

À partir du collège :

- Vérifier vos informations personnelles ainsi que celles de votre enfant et, si besoin mettre à jour vos données (adresse, téléphone, courriel, etc.)
- Faire une demande de bourse
- Suivre la phase d'orientation en fin de 3e
- ...d'autres services peuvent être proposés par l'établissement de votre enfant

Progressivement, le portail Scolarité Services s'enrichira de nouvelles fonctionnalités pour faciliter votre quotidien.

Vos services en ligne sont dans le menu Mes services.

Accédez aux services en ligne dans le menu Mes services.

Une question, besoin d'aide?

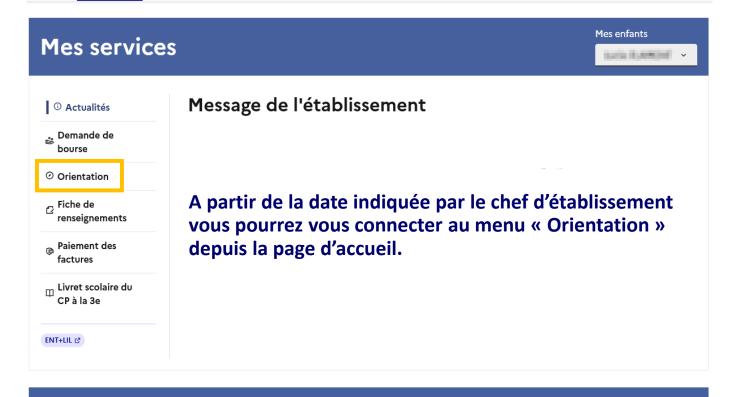
Assistance 🗫 🖸

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE
LIGHTELL
L

Accueil Mes services

Contact

Une question, besoin d'aide?



Assistance 👼 🖸



Suivez les étapes pour effectuer les démarches d'orientation après la 3^e

Fraternite

Actualités

Demande de

Orientation

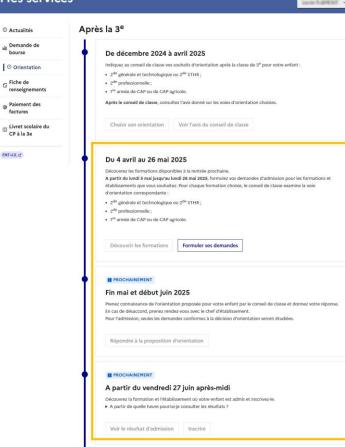
Paiement des

CP à la 3e

ENT+UL (2

renseignements

☐ Fiche de



Accéder au service Orientation

Suivez ces étapes successives pour effectuer les démarches d'orientation après la 3^e pour la rentrée 2025

- 1. Découvrez les formations
- 2. Formulez vos demandes
- 3. Répondez aux propositions d'orientation
- Consultez les résultats d'admission
- 5. Procédez à l'inscription dans l'établissement d'admission

Les boutons sont activés successivement un par un en fonction de la progression du calendrier pour chacune des étapes.



Découvrez les formations et formulez vos demandes





Dès le vendredi 4 avril vous pouvez consulter l'offre de formation 2025.

Au moins un des deux champs « QUOI » et « QU » doit être renseigné.



Formulez vos demandes à partir du lundi 5 mai et jusqu'au lundi 26 mai.

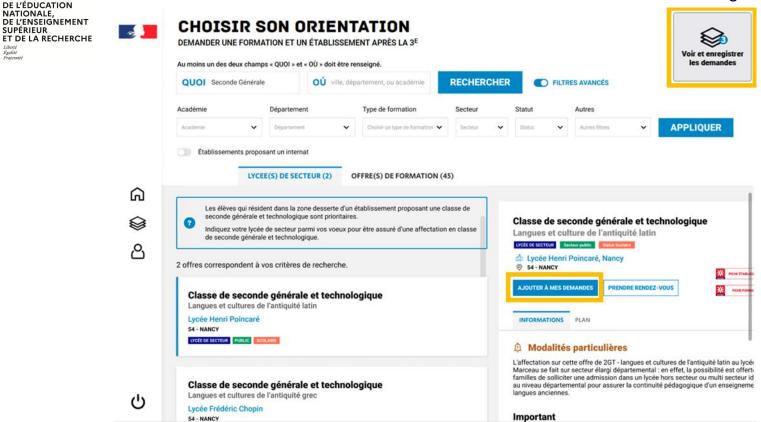
Vous pouvez accéder directement aux offres de seconde générale et technologique correspondant à votre lycée de secteur ou explorer les formations professionnelles par domaines.

Un seul des représentants légaux de l'élève peut faire la saisie des demandes. En cas de difficulté vous pouvez vous adresser à votre établissement.



Enregistrez vos demandes

Enregistrez vos demandes



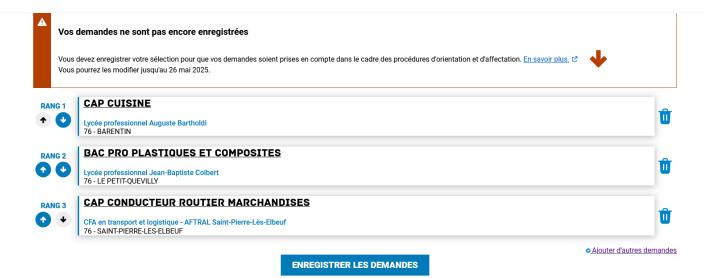
MINISTÈRE

Vous devez enregistrer vos demandes pour qu'elles soient prises en compte : Il faut cliquer sur l'icône en haut à droite de l'écran pour accéder à la page d'enregistrement de votre sélection.



CHOISIR SON ORIENTATION

DEMANDER UNE FORMATION ET UN ÉTABLISSEMENT APRÈS LA 3E



Chaque demande peut être supprimée et l'ordre de préférence changé.



Une fois enregistrées, vos demandes sont envoyées :

- à l'établissement pour que le conseil de classe examine les choix d'orientation ;
- à l'académie pour traiter l'admission.

Les modifications restent possibles jusqu'au 26 mai 2025.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMEN: SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCH Liberti Rigalité Fratroité		Enregistrez vos d SON ORIENTATION MATION ET UN ÉTABLISSEMENT APRÈS LA 3 ^E
	RANG 1	CAP CUISINE Lycée professionnel Auguste Bartholdi 76 - BARENTIN
	RANG 2	BAC PRO PLASTIQUES ET COMPOSITES Lycée professionnel Jean-Baptiste Colbert 76 - LE PETIT-QUEVILLY
	RANG 3	CAP CONDUCTEUR ROUTIER MARCHANDISES CFA en transport et logistique - AFTRAL Saint-Pierre-Lès-Eibeuf 76 - SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF
		◆ Ajouter d'autres demandes (✓) Vos demandes sont enregistrées !
		Vous pouvez les modifier jusqu'au 26 mai 2025.
		⚠ Pour l'admission, seules les demandes conformes à la décision d'orientation seront étudiées.
	1	Par exemple : Si vous avez demandé une seconde générale et technologique mais que l'avis du conseil de classe ne valide pas ce choix d'orientation, vous ne pourrez pas être admis en seconde D'après vos demandes, le conseil de classe sera informé de vos choix d'orientation en : 1 re année de CAP ou de CAP agricole 2 de professionnelle
		MODIFIER LES DEMANDES <u>★ TÉLÉCHARGER LE RÉCAPITULATIF</u> ②

Les choix d'orientation sont déduits de vos demandes.

Dans cet exemple, le conseil de classe sera informé d'un choix d'orientation en 1^{re} année de CAP et en 2^{de} professionnelle.

Le récapitulatif de vos demandes vous est transmis par courriel ainsi qu'aux autres représentants légaux de l'élève.



Répondez aux propositions d'orientation



Le conseil de classe étudie vos choix d'orientation et il y répond par une ou plusieurs propositions d'orientation. Vous consultez ces propositions dans le service en ligne.

Si vous n'obtenez pas une proposition d'orientation dans la voie correspondant à une formation que vous avez demandée, vous ne pourrez pas y être admis.

Par exemple, si vous demandez une seconde générale et technologique dans plusieurs établissements mais que le conseil de classe n'accorde pas le passage en seconde générale et technologique, vous ne pourrez être admis dans aucune classe de seconde générale et technologique quel que soit l'établissement.

L'affectation au lycée tient donc compte de la décision d'orientation du conseil de classe, ainsi que du nombre de places disponibles dans chaque offre de formation.

Si vous avez des questions ou des difficultés vous pouvez vous adresser à votre établissement.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE Laberté

Répondez aux propositions







MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE Libert Libert Libert Libert



Répondez aux propositions

Une fois la réponse sur l'orientation validée, elle n'est plus modifiable et tous les représentants ainsi que l'élève peuvent consulter celle-ci.

En cas de désaccord prenez rendez vous avec le chef d'établissement pour la suite de la procédure.



Consultez le résultat d'admission





A partir du vendredi 27 juin après-midi

Découvrez la formation et l'établissement où votre enfant est admis et inscrivez-le.

▼ A partir de quelle heure pourrai-je consulter les résultats ?

L'horaire varie selon les académies. Aucun résultat n'est rendu public avant la date et l'heure prévues.

Aix-Marseille: 14h30

Amiens: 16h00

• Besançon: 16h30

• Bordeaux: 17h30

• Clermont-Ferrand: 16h30

A partir du vendredi 27 juin après-midi, consultez et téléchargez le résultat des demandes formulées.



CHOISIR SON ORIENTATION
DEMANDER UNE FORMATION ET UN ÉTABLISSEMENT APRÈS LA 3^E

Vous avez formulé des voeux dans une ou plusieurs académie(s). Veuillez trouver les résultats actuellement disponibles :

LES RÉSULTATS D'AFFECTATION DE CAMILLE

.

± TÉLECHARGER LES RÉSULTATS

Classe de Seconde Générale et Technologique Lycée Jean-Auguste Margueritte

55 - VERDUN

✓ ACADÉMIE DE STRASBOURG

A ACADÉMIE DE NANCY-METZ

★ TÉLECHARGER LES RÉSULTATS

INFORMATIONS IMPORTANTES

Vous devez remplir les formalités d'inscription dans l'établissement affectation sans tarder, selon les consignes indiquées dans la notification reçue par e-mail ou à télécharger ci-dessus.

Si vous avez obtenu plusieurs réponses positives, vous devez prévenir au plus vite le ou les établissements dans lesquels vous n'îrez pas vous inscrire afin que cette place puisse être proposée à un autre élève.

Si vous n'avez reçu aucune réponse positive ou si vous êtes sur liste supplémentaire, il convient de vous informer auprès de votre établissement d'origine des solutions qui peuvent vous êtes proposées.



Veillez à respecter le délai d'inscription indiqué dans le document téléchargeable.

Si des demandes ont été formulées sur

plusieurs académies, l'ensemble des

résultats est consultable.

